



## **ACTION SOCIALE : LES PROPOSITIONS DE LA CGT** **Pour l'égalité et l'équité entre les personnels** **Pour le pouvoir d'achat**

Depuis le 20 février 2017, le chantier d'harmonisation de l'action sociale pour les agents de la Région Occitanie a été ouvert par l'Administration.

Tout en saluant le travail fait par les organismes existants – ATLAS, CNAS, CASSC – et l'engagement des agents qui les animent, **la CGT propose** pour l'avenir le remplacement de ces trois organismes par **un Comité des Œuvres Sociales qui permettra de garantir enfin l'égalité de traitement de tous les agents de la Région.**

Dans le cadre de ces négociations et **pour éviter toutes polémiques inutiles**, la CGT vous présente ses propositions pour TOUS les agents.

### **Action sociale : une obligation réglementaire pour la Région**

La Loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a **généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux** et également précisé **qu'il appartient à chaque collectivité territoriale de définir, par délibération, le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'action sociale.**

**Les sommes affectées aux prestations d'action sociale constituent par conséquent des dépenses obligatoires.** Ces prestations ne constituent pas un élément de rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir des agents.

**Demain, que ce soit le CASSC, un COS ou Atlas (mandat),  
Il y aura une action sociale en faveur des 6700 agents.**

### **L'état de lieux à Toulouse et à Montpellier**

En complément de l'action sociale gérée directement par les DRH (par exemple, les tickets restaurant à Toulouse), trois systèmes coexistent actuellement dans la Collectivité fusionnée :

- l'association ATLAS (loi 1901) pour les agents des services généraux du site de Toulouse,
- le Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour les agents des lycées de Midi-Pyrénées et
- le Comité d'Action Sociale Sportive et Culturelle (CASSC) (loi 1901) pour TOUS les agents de Languedoc-Roussillon

**Ces systèmes permettent :**

- à la Collectivité **de répondre à ses obligations légales** (le mandat comprenant la mise à disposition de personnel et la distribution notamment des chèques vacances, des chèques lire, des cadeaux de Noël pour les enfants ; des CESU , etc.)
- et aux associations du personnel **de proposer des activités supplémentaires** moyennant l'acquittement d'une cotisation et le paiement de l'activité par l'adhérent telle que des activités sportives et culturelles, des tickets cinéma, des places de spectacles...

L'état des lieux fait apparaître des inégalités importantes dans les niveaux des prestations entre les agents et entre les deux anciennes régions.

<b>Montant moyen des prestations sociales (hors PSC) par agent en Euros (données 2013)</b>		
<b>Midi-Pyrénées</b>		<b>Languedoc-Roussillon</b>
Agents Services Généraux	Agents Régionaux des Lycées	Tous les agents
<b>1217 € / agent</b>	<b>220 € / agent</b>	<b>389 € / agent</b>

**L'action sociale ne bénéficie pas à TOUS de la même manière. C'est inacceptable !**  
Et c'est pourquoi la CGT revendique qu'il faut que ces différences de traitement soient dépassées dans le seul but de supprimer ces inégalités et ce, le plus rapidement possible. Mais il est également clair que ce dépassement ne doit léser quiconque ni se réaliser au détriment de personne.

## La position de la CGT : un dispositif universel de prestations sociales

Pour la CGT, il s'agit de proposer à l'ensemble des agents **un dispositif universel de prestations sociales basées sur la justice sociale et fiscale et sur l'égalité de traitement de chaque agent** selon son revenu ou selon sa situation familiale, le cas échéant (par exemple, la mise à disposition des tickets restaurant pour TOUS les agents y compris ceux des lycées).

### Le véritable enjeu de la négociation de l'action sociale : le niveau de prestations sociales accordées aux agents par la Collectivité

Conformément à l'engagement de la Présidente Carole DELGA sur **une harmonisation des prestations par le haut**, la CGT présente à l'ensemble des agents, des représentants du personnel et à l'Administration **ses propositions (en annexe) construites dans l'intérêt du pouvoir d'achat de tous les personnels**. D'ores et déjà, lors des réunions de travail, nous avons eu l'assurance que le budget de l'action sociale serait augmenté. Nous nous en félicitons.

**La CGT demande que le budget « action sociale » hors PSC soit porté au MINIMUM à 8,5 millions d'euros /an** soit une rallonge **5 millions d'euros** par rapport à l'enveloppe actuelle.

Nous ne demandons pas la charité mais **la justice sociale** notamment pour les catégories les plus modestes de la Collectivité (en particulier les ARL, **tous les ARL**). Ces formes de revenus indirects participent au bien-être au travail des agents, à leur reconnaissance et à leur motivation.

**Nous avons présenté nos propositions aux autres organisations syndicales et nous leur avons proposé de les porter ensemble devant la Collectivité.** Nous demandons également de revoir les tranches du quotient familial pour une meilleure proportionnalité.

Enfin, **rien n'interdit qu'amicales et associations du personnel perdurent sur leur domaine de compétences** (par exemple, les sections pour Atlas). Pour votre information, la Collectivité a reconduit pour l'année 2016 et pour l'année 2017, les subventions à Atlas, au CNAS et au CASSC.

**Nous aurons besoin du soutien de tous les agents régionaux pour obtenir les 5 millions d'€ pour l'harmonisation des prestations sociales par le haut.**

**Et il va de soi que ce sera la nouvelle structure qui décidera du seuil et des prestations proposées**

## Pour la création d'un Comité des Œuvres Sociales pour tous

La CGT a proposé de réinvestir les savoir-faire, les moyens humains et les expériences de l'association ATLAS et du CASCC dans un nouvel outil par et pour les personnels : **un Comité des Œuvres Sociales (COS) dont la légitimité serait issue des élections du personnel.**

Parce que la Région a changé, il faut à présent sortir de la défense d'intérêts corporatistes et catégoriels par la mise en place d'un dispositif unifié pour l'action sociale, avec une présence sur les sites de Toulouse et de Montpellier mais aussi sur les territoires (ex : maison de la Région).

Le COS est un organisme social interne à une collectivité. **Le COS est une association loi 1901.** Il dispose donc d'un bureau détenant le pouvoir décisionnel, ainsi que d'un conseil d'administration. Les membres de ce conseil sont élus par les syndicats **sur la base des représentants que vous avez choisis à l'occasion des élections professionnelles.**

**Le COS, comme il en existe dans nombreuses collectivités publiques, est un outil au service de TOUS les agents.**

Le 22 juin 2017

Le Syndicat CGT Conseil Régional Occitanie